



Tournay, le 20/09/2021

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Compte-Rendu de la réunion du 15/09/2021

Présents : Nicolas DATAS-TAPIE, Thérèse POURTEAU, Jérôme SARRAMEA, Serge DUHAU, Philippe LACOUME, Laurent FOURCADE, Pierre LACOSTE, Serge DEBAT, Martine LHEZ, David DESPAUX, Cédric BOURGOIN, Frédéric PORTERES, Gisèle GERONIMO, Dominique CHIARABINI, François-Xavier CEREZ, André LAFFARGUE, Valérie ROUSSE, Séverine BRISE

Excusés : Dominique ARNE, Paul GAILLAT, Jean LIMA

1 - Mise en place de redevance incitative

Report du lancement au 01/01/2022 pour facturation « à blanc » pour se donner le temps de la communication et mise en place de la facturation au réel au 01/01/2023.

Démarche engagée avec l'ADEME pour l'obtention de la subvention : réunion à programmer avec l'ADEME et les collecteurs pour définir la stratégie de tarification incitative du service intercommunal des déchets et les conditions d'octroi de la subvention.

Rencontre Président de la CCAM le 04/10/2021.

Rencontre du SMTD avec le Préfet début octobre : relance du projet de création d'un syndicat de collecte départemental

Communication

Article de presse paru cet été

Information en Conseil municipal : M. DATAS

Guide de la RI : à distribuer en octobre dans tous les foyers : BAT à envoyer à l'imprimeur IMAGE

Mise sous pli à organiser avec les élus volontaires de la commission et réalisation de tas par commune à partir des fichiers d'adresses communiqués par les collecteurs. Les plis seront mis à disposition des élus au prochain Conseil communautaire du 07/10/2021. L'objectif est aussi de mettre à jour les fichiers (nom, adresse, localisation du bac et taille du bac...).

- Lien Doodle envoyé par M. DATAS pour désigner des élus référents.
- Point de vigilance signalé/bacs de gros volume des collectivités (hors SYMAT soumis à redevance spéciale)
- Format des fichiers XLS à revoir pour pouvoir imprimer le fichier par Commune au format A3.

Corrections à apporter sur le guide :

- retirer les % entre part fixe et part variable : 10/6 voix
- Qu'est-ce que la RI : « Ce sera le mode de facturation du service public de gestion des déchets sur le territoire de la 3CVA à compter du 1^{er} janvier 2022 sur la production 2023 »

Part variable : pas encore de précision sur le montant de la levée au-delà de 12. Manque d'information des habitants sur le coût qui sera payé/existant. Dans la facture à blanc reçue en janvier 2022, il s'agira d'un estimatif de juillet à décembre 2021, qui sera ajustée en juillet 2022 au regard du nombre de levées réelles. En janvier 2023, la facture sera calculée sur la production de l'année 2022. La TEOM payée en décembre 2022 concernera la production de 2022. La facture RI de janvier 2023 concernera la production 2023 par anticipation (sur la base de la production de 2022).

Problème de confusion sur la communication sur la redevance incitative sur le territoire du SYMAT qui applique la taxe incitative : Serge DEBAT doit faire remonter l'information en qualité de délégué au SYMAT + solliciter le SYMAT pour communiquer sur la RI dans le cadre des supports de communication. Comment sera calculée la redevance incitative sur le territoire du SYMAT qui est à la taxe incitative ? Faut-il préciser 12 levées dans la part fixe ? Quid des familles qui ont des enfants en bas âge ou des personnes âgées et qui vont produire plus de déchets (couches)

Recrutement d'un ETP à la 3CVA pour la mise en place de la tarification incitative

Proposition de recrutement sur dispositif « Volontaire Territorial en Administration » dans le cadre d'un CDD de 12 à 18 mois permettant de recevoir une aide de l'Etat de 15000€/an (plan de relance jeunes)

Profil : ambassadeur du tri (communication, sensibilisation auprès des élus et des habitants, partenariat avec les collecteurs) + gestion de la relation usager et appui à la mise en place de la facturation

Enjeu de baisse du coût de gestion des déchets à hauteur du reste à charge sur le salaire, soit environ 11 000€.

Volonté de pérenniser le poste au-delà de 12 mois.

2 – Composteurs cimetières

Cf. Relance SMECTOMP. Objectif = retirer les bacs d'OM dans les cimetières

Plusieurs Maires ont dû retirer le composteur à l'entrée de cimetières suite à incivilités (pas de tri entre les déchets compostables et le plastique). D'autres Maires sont déjà équipés et 2 communes n'ont pas de cimetières

3 - Projet d'audit déchetterie de Pouyastruc

Information de Laurent FOURCADE : volonté du Préfet de réduire le nombre de déchetteries sur le département. Idem pour le SYMAT qui souhaite fermer plusieurs déchetteries.

Question sur la survie de la déchetterie de Pouyastruc.

Enjeux de l'étude : mise aux normes de la déchetterie, avoir des données chiffrées sur les tonnages de déchets déposés à la déchetterie.

Réflexion à relancer sur l'installation d'une barrière pour limiter les entrées : à chiffrer

Pilotage de l'audit : Dominique CHIARABINI

Demande de M. DEBAT : Quel coût annuel de la déchetterie de Pouyastruc/nombre d'habitants des 27 communes du canton de Pouyastruc ?

4 - Investigation sur la gestion des déchets verts sur la déchetterie de Pouyastruc

Cf. Présentation de M. CHIARABINI

Réflexion à développer sur la gestion des déchets de tonte (valorisation auprès des agriculteurs) et branches : trouver des exploitants (ensilage maïs) qui disposent d'une dalle béton pour accueillir les stocks à broyer et/ou valoriser. Voir déchetterie de Vic-en-Bigorre

Voir SMECTOM pour mise à disposition d'un broyeur en déchetterie + formation des agents du service technique de la 3CVA.

Facturation des cartons produits par les professionnels : non acceptés en déchetterie (Cf. redevance spéciale). Voir aussi la possibilité de vente des cartons, retrait des cartons par PSI, ou contact avec un collecteur agréé